Portrait québécois de la maturité numérique du secteur horticulture ornementale

Commercialisation et services

Septembre 2023

Sous-secteur de l'aménagement et entretien paysager





Portrait de la maturité numérique du secteur horticulture ornementale – commercialisation et services



Sous-secteur: Aménagement et entretien paysager

Le sous-secteur **Aménagement et entretien paysager** regroupe les entreprises dont les activités principales sont la plantation de végétaux, la construction d'allées, le terrassement, la réalisation de plans d'eau, etc. Il comprend des entreprises qui exercent aussi d'autres activités secondaires. En 2019, le sous-secteur du service d'aménagement paysager comptait au Québec 4350 entreprises selon Statistique Canada¹.

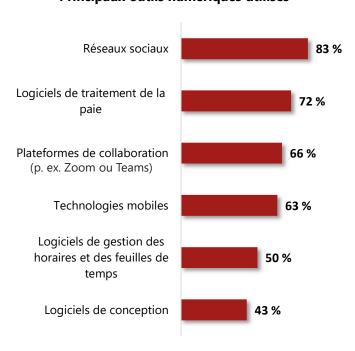
Ce portrait provient des données d'une enquête réalisée en mode mixte (téléphonique et web) entre le 15 février et le 25 avril 2023. Au total, **102 entreprises** du sous-secteur Aménagement et entretien paysager ont participé à l'enquête : 49 % comptant de 1 à 4 employés, 17 % de 5 à 9 employés, 16 % de 10 à 19 employés et enfin, 18 % comptant 20 employés et plus. Les travailleurs et travailleuses autonomes comptent pour 12 % des personnes répondantes. Ces entreprises sont localisées dans la RMR de Montréal (52 %), la RMR de Québec (16 %) ou ailleurs au Québec (32 %).

Maturité numérique des entreprises



Par **maturité numérique** d'une entreprise, on entend sa capacité de mettre en place un processus flexible et en continu par lequel celle-ci s'adapte aux changements technologiques de son environnement, réalignant pour ce faire ses produits et services, ses processus opérationnels, le leadership de ses dirigeants et dirigeantes, l'expérience qu'elle offre à ses usagers et usagères, à sa clientèle et aux membres de son personnel, de même que ses capacités à analyser et utiliser les données et l'information.

Principaux outils numériques utilisés



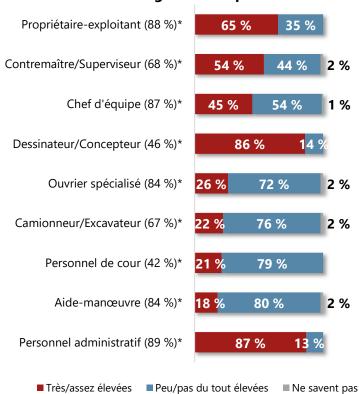
Intérêt des dirigeants et des employés





94 % des dirigeants ont un intérêt modéré à important envers la transformation numérique 54 % des employés sont enthousiastes envers la transformation numérique

Compétences numériques des employés selon les catégories d'emplois



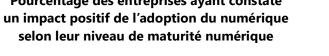
Source : Statistique Canada. Tableau 33-10-0092-01 : Nombre d'entreprises québécoises, avec employés, décembre 2019, et Tableau 33-10-0094-01 : Nombre d'entreprises québécoises, sans employés, décembre 2019.

Pourcentage des entreprises ayant constaté

L'offre de produits et

services

selon leur niveau de maturité numérique

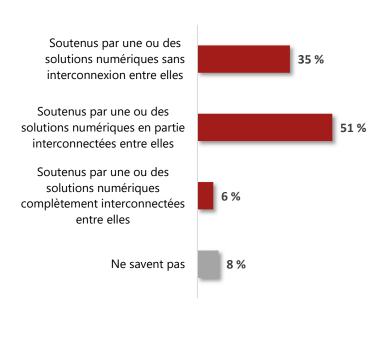


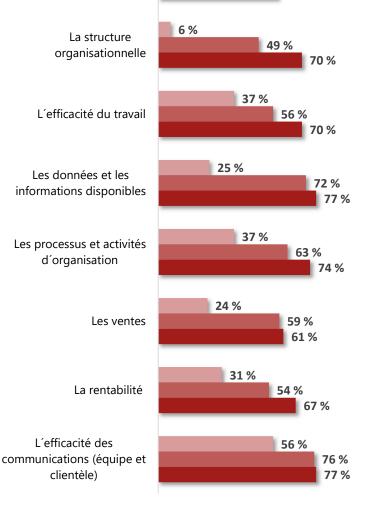
44 %

68 %

58 %

Types de processus présents dans les entreprises



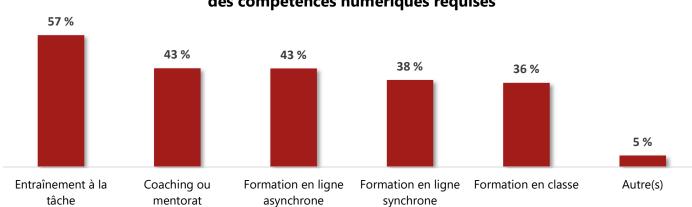


20 % des entreprises disposent d'un plan ou d'une stratégie numérique qui détaille assez bien l'acquisition de technologies à faire, les processus à faire évoluer et les besoins en main-d'œuvre

Il est reconnu que plus une entreprise utilise intensivement le numérique, plus celle-ci améliore sa performance.



Méthodes de formation privilégiées pour l'acquisition des compétences numériques requises





ÉTUDE DE CAS: PAYSAGES RODIER

UNE PLANIFICATION PROACTIVE DE PROJETS VIA MONDAY





Profil

L'entreprise familiale **Paysages Rodier** œuvre dans l'aménagement paysager depuis plus de 40 ans et elle engage aujourd'hui près de 35 personnes durant la haute saison. Motivé par l'amélioration continue, son président David Rodier demeure à l'affût des technologies qui peuvent aider les équipes bureau et terrain dans la réalisation de leurs tâches. Au sein de la direction de l'entreprise, un leadership participatif est encouragé. D'ailleurs, ce leadership se reflète également dans le choix des solutions numériques où les idées de tous et de toutes sont considérées.

Déclencheur

Pour Paysages Rodier, la forte demande que le secteur a connue en 2020 a engendré un besoin criant d'obtenir une vision globale de ses projets en cours et à venir. En effet, avec les nombreuses activités en simultané, l'entreprise, qui utilisait alors Excel pour effectuer le suivi de ses projets, se sentait dans le brouillard. Une planification des chantiers permettant de lier les équipes bureau et terrain était devenue nécessaire pour favoriser l'échange d'informations entre les départements de l'entreprise.

Solution

Il a été décidé de mettre en place la solution de gestion de projet Monday. Il s'agit d'une plateforme de gestion de travail en ligne qui simplifie le travail des équipes et la gestion des projets tout en renforçant la transparence au sein de l'entreprise. Après des discussions à l'interne avec les membres du personnel afin que les besoins et les commentaires des futurs utilisateurs et utilisatrices soient ainsi bien considérés, le choix s'est arrêté sur cet outil numérique en raison de sa flexibilité, de la qualité visuelle de ses diagrammes et, surtout, de sa facilité d'utilisation

Retombées

On observe plusieurs retombées positives sur le modèle d'affaires et les pratiques de l'entreprise depuis la réalisation de ce virage numérique.

Données et information



L'extraction des données permet d'effectuer des statistiques qui guident les décisions et les soumissions futures.

Les diagrammes présentés sur l'outil numérique rendent l'information tangible et accessible.

Activités



L'accès au calendrier des travaux, disponible sur l'outil numérique, favorise la proactivité des membres du personnel et offre une vision sur l'ensemble du travail à faire et à venir.

L'utilisation de Monday augmente la rapidité du partage d'information entre les départements.



Expérience client

La précision des échéanciers communiqués à la clientèle se traduit par une plus grande satisfaction de celle-ci.



Performance financière

Bien qu'il soit difficile de confirmer les retombées financières en raison des multiples facteurs qui ont bousculé le marché ces dernières années, la direction se dit plus en confiance grâce à l'utilisation des données disponibles sur Monday.

Main-d'œuvre

L'outil numérique est perçu positivement par les membres du personnel et leur permet même de se démarquer et de démontrer leur proactivité. En effet, ayant désormais à portée de main de l'information à laquelle ils n'avaient pas accès auparavant, un grand nombre d'entre eux réfléchissent maintenant au bon déroulement des chantiers à venir.

L'utilisation de Monday a eu davantage de répercussions sur le travail de l'équipe responsable de la planification des projets, mais demeure étroitement liée aux équipes terrain.

- « Les employés me disent qu'on ne ferait plus sans ça ! »
- « Mes employés proactifs se sont révélés avec Monday. »
- -David Rodier (Président de Paysages Rodier)





Défis

Selon David Rodier. les difficultés de l'implantation de Monday ont été de trouver le bon outil numérique et de visualiser comment celui-ci pouvait s'appliquer à son secteur d'activité. Pour contrer ces difficultés, celui-ci rappelle l'importance d'avoir des discussions internes concernant les besoins de l'entreprise et du personnel. Puis, il souligne la pertinence de questionner les utilisateurs et utilisatrices des outils disponibles afin d'en apprendre davantage sur leur fonctionnement.

Apprentissages tirés

David Rodier mentionne que s'il pouvait revenir en arrière, il effectuerait plus de formations individuelles dès le début de l'implantation de l'outil numérique. Selon ce dernier, une bonne compréhension de la technologie diminue les risques de réticences de la part des membres du personnel. Bien que l'entreprise aurait souhaité former davantage ses employées et employés, ces derniers ont majoritairement été favorables, voire excités, à l'idée d'utiliser Monday pour la planification de leurs projets.

Développement des compétences numériques des membres du personnel

Chez Paysages Rodier, le développement des compétences numériques de chaque personne employée dépend de la technologie déployée. Lorsqu'il s'agit d'un nouvel outil numérique comme Monday, l'acquisition des connaissances à l'interne est privilégiée. Pour ce faire, la version d'essai gratuite est d'abord téléchargée pour vérifier si la technologie s'utilise facilement. Puis, des tutoriels et des démonstrations sont visionnés. Enfin, une fois le savoir-faire acquis, ce dernier est partagé entre tous les membres du personnel. L'entreprise est également encline à la formation externe si celle-ci est nécessaire.



D'ailleurs, la direction et les différentes équipes se souviendront longtemps de la formation Teams qu'elles avaient suivie en février 2020 juste avant le confinement lié à la COVID-19. En plus de Monday et de Teams, l'entreprise utilise d'autres solutions numériques dont Messenger et possède un logiciel ERP (Maestro).

Conclusion

Paysages Rodier et toutes ses équipes considèrent que l'utilisation de Monday leur permet une planification de projets davantage proactive et que les retombées positives sur l'entreprise sont nombreuses.

« Quand tu cherches une solution et que tu trouves quelque chose qui correspond à tes besoins, il y a une grande satisfaction. Nous continuons d'aimer Monday, c'est bon signe. Ça ne veut pas dire que c'est bon pour toutes les entreprises, mais chez nous, ça répond à ce dont nous avons besoin. »

-David Rodier (président de Paysages Rodier)

Pour le futur, la direction de l'entreprise souhaite poursuivre son virage numérique et poursuit sa quête de l'amélioration continue grâce à l'introduction de nouvelles technologies comme des outils pour la gestion de l'inventaire et de l'entretien préventif des équipements ainsi qu'un logiciel pour le design combinant le 2D et le 3D.

Propos tirés d'une entrevue avec monsieur David Rodier, président,

Paysages Rodier

Pour en savoir davantage sur l'entreprise : <u>paysagesrodier.com</u>

Entrevue réalisée le 21 février 2023

Le financement pour aider la transformation numérique

Le financement pour aider la transformation numérique

Ce chapitre présente l'aide actuellement disponible en matière de financement pour soutenir la transformation numérique.

Le programme Essor – Investissement Québec

Le Programme ESSOR a pour objectif d'aider financièrement les entreprises en essor qui cherchent, entre autres, à accélérer la concrétisation d'un projet d'investissement, à augmenter leur productivité par une transition technologique ou l'acquisition de nouvelles technologies ou à réduire leur empreinte environnementale, notamment par l'adoption de technologies propres. Ce programme prévoit des critères d'admissibilité et de modalité d'investissement selon quatre volets distincts :

- Volet 1 : Appui à la concrétisation de projets d'investissement (études de faisabilité et diagnostic numérique);
- Volet 2 : Appui aux projets d'investissement favorisant la productivité et l'expansion des entreprises;
- Volet 3 : Appui aux projets d'investissement favorisant une réduction de l'empreinte environnementale;
- Volet 4 : Appui à l'internationalisation des entreprises.

Les entreprises admissibles

Les entreprises à but lucratif légalement constituées en vertu des lois du gouvernement du Québec ou du Canada et ayant un établissement en activité au Québec et les entreprises collectives sont admissibles au programme. En lien avec la transformation numérique, les projets suivants sont des exemples qui peuvent être couverts par la subvention :

- La réalisation de diagnostics numériques;
- La création de plans numériques et de leur de mise en œuvre;
- La mise en œuvre d'un plan d'action et d'un plan numérique;
- Des projets d'investissement pour la croissance d'entreprises comportant au moins 100 000 \$ de dépenses admissibles.

Les montants octroyés

Ce programme est composé de différentes possibilités de financement selon le projet soumis.

L'aide financière peut prendre les formes suivantes :

- Une contribution non remboursable de 50 % admissible jusqu'à 100 000 \$;
- Une contribution remboursable;
- Une garantie de prêt.

Pour en savoir davantage sur ce programme :

Programme ESSOR | Investissement Québec (investquebec.com)

Le programme canadien d'adoption du numérique (PCAN) du gouvernement du Canada

Le Programme canadien d'adoption du numérique (PCAN) propose une variété de subventions pour aider les entreprises du pays à entreprendre leur transformation numérique, comme accroître leur présence en ligne, numériser leurs activités commerciales ou créer leur site Web. Ce programme est divisé en deux volets de subvention. Le premier concerne le développement des activités commerciales en ligne et le deuxième vise l'amélioration des technologies de l'entreprise.

Volet Développement des activités commerciales en ligne

Ce volet s'adresse aux entreprises qui souhaitent miser sur le commerce électronique pour assurer leur compétitivité. Il cherche, entre autres, à aider les entreprises à faire du commerce électronique, à augmenter leurs ventes, à se doter de logiciels de sécurité et à améliorer leurs activités de marketing à l'aide des médias sociaux.

Les entreprises admissibles

Les entreprises doivent être considérées comme des entreprises à but lucratif, enregistrées ou incorporées. Elles doivent également être destinées aux consommatrices et consommateurs, être accessibles aux différentes clientèles ou leur fournir des services en personne, compter au moins une personne salariée et

s'engager à maintenir la stratégie d'adoption du numérique pendant six mois après l'intervention.

Parmi les exemples de projets de transformation numérique couverts par cette subvention, il y a les possibilités suivantes :

- L'intégration d'initiatives en lien avec le commerce électronique, comme des outils de réservation en ligne, des paiements électroniques et des systèmes de commandes en ligne;
- L'optimisation du référencement du site Web sur les moteurs de recherche;
- Des publicités en ligne et sur les réseaux sociaux.

Les montants octroyés

Il s'agit d'une micro-subvention d'un montant allant jusqu'à 2 400 \$.

Pour en savoir davantage sur ce volet du programme :

La subvention Développez vos activités commerciales en ligne | Jusqu'à 2 400 \$ (canada.ca)

Volet Amélioration des technologies de l'entreprise

Ce volet est destiné aux entreprises qui cherchent à rehausser leur productivité grâce à une mise à jour de leurs outils numériques. De cette façon, les entreprises pourront, par exemple, accélérer leurs transactions, répondre plus rapidement aux besoins de leurs clientèles et assurer une gestion plus efficace de leurs inventaires.

Les entreprises admissibles

Les entreprises doivent être constituées en société au niveau fédéral ou provincial (ou être une ou un propriétaire unique résidant au Canada), avoir le statut d'entreprise privée à but lucratif, avoir entre 1 et 499 employés et employées équivalents temps plein et avoir des revenus annuels d'au moins 500 000 \$ au cours de l'une des trois années fiscales précédentes.

Pour ce volet, les projets proposés sont :

- l'élaboration d'un plan d'adoption du numérique;
- les services d'une conseillère ou un conseiller du numérique;

• l'acquisition de nouvelles technologies.

Les montants octroyés

Une subvention qui assure jusqu'à 90 % des coûts jusqu'à une valeur maximale de 15 000 \$.

Pour en savoir davantage sur ce volet du programme :

La subvention Développez vos activités commerciales en ligne | Jusqu'à 15 000 \$ (canada.ca)

Le programme Croissance économique régionale par l'innovation (CERI) du gouvernement du Canada

Le programme Croissance économique régionale par l'innovation (CERI) aide les entreprises et les organismes sans but lucratif à bâtir une économie forte, dynamique et inclusive. Le programme CERI se divise en deux volets de financement; le premier concerne l'expansion et la productivité des entreprises et le deuxième porte sur les écosystèmes d'innovation régionaux et s'adresse aux organismes sans but lucratif.

Volet Expansion et productivité des entreprises

Ce volet a pour objectif d'aider les entreprises à accélérer leur croissance pour qu'elles puissent être plus productives tout en étant concurrentielles sur la scène mondiale.

Les entreprises admissibles

Tous les types d'entreprises ainsi que les organismes sans but lucratif offrant des services aux entreprises peuvent soumettre une demande.

Pour ce volet, le financement peut être utilisé pour :

- l'expansion commerciale;
- l'intégration des nouvelles technologies;
- l'amélioration de la productivité;
- la création de nouveaux produits et l'identification de nouveaux marchés.

Les montants octroyés

Il s'agit de contributions remboursables non garanties et sans intérêt.

Pour en savoir davantage sur ce programme : Croissance économique régionale par l'innovation – Canada.ca

Le Fonds C de Desjardins

Le Fonds C est une initiative qui vise à aider les entreprises dans leurs projets de croissance économique, que ce soit, notamment, pour favoriser leur innovation ou accélérer leur transformation numérique.

Les entreprises admissibles

Pour bénéficier de cette aide financière, le projet de l'entreprise doit s'inscrire dans l'une des neuf catégories du Fonds C, dont les catégories de la transformation numérique, de l'optimisation du modèle d'affaires, de l'innovation et de la cybersécurité. Plus précisément, pour la catégorie de la transformation numérique, on trouve :

- tout projet visant à accélérer la transformation numérique de l'entreprise pour en assurer la survie et permettre une augmentation des ventes sécuritaires en ligne;
- tout projet visant à accélérer l'évolution numérique de l'entreprise en simplifiant et en optimisant les processus et/ou les solutions informatiques (p. ex. : par l'ajout d'un ERP ou d'un CRM);
- tout projet pouvant avoir une portée sur les achats, les ventes, les opérations, l'administration, les ressources humaines, etc.;
- toute initiative permettant une croissance de l'entreprise par l'ajout de nouveaux canaux de distribution (p. ex. : un site transactionnel);
- l'utilisation de banques d'heures pour des conseils en transformation numérique (partenaires à valeur ajoutée RCEI ou Inno-centre).

Les montants octroyés

L'aide financière offerte par le Fonds C représente 25 % du coût des projets pour un montant allant jusqu'à 20 000 \$.

Pour en savoir davantage sur ce Fonds :

https://www.desjardins.com/fonds-c/index.jsp

Le programme d'accompagnement PME en mouvement pour les commerces montréalais du Conseil québécois du commerce de détail (CQCD)

Le programme <u>PME en mouvement</u> vise à accompagner les commerces de l'agglomération de la ville de Montréal en leur offrant l'aide d'une experte ou un expert pour répondre à divers enjeux du secteur du commerce de détail, dont :

- le développement durable/l'économie circulaire;
- la communication et le marketing;
- l'approvisionnement et la logistique;
- l'image de marque.

Les entreprises admissibles

Afin d'être admissibles, les entreprises doivent, entre autres, être un commerce de détail (avec ou sans pignon sur rue), avoir un effectif d'au moins deux employés ou employées, être disponibles pour les rencontres virtuelles avec l'experte ou expert, accepter de partager leurs données d'affaires avec cette personne experte afin de mesurer l'impact de l'accompagnement et s'engager à répondre à un sondage à la fin du programme.

Les montants octroyés

Le programme PME en mouvement offre un accompagnement d'une durée qui varie entre 0,5 heure et 15 heures par détaillant.

Pour en savoir davantage sur ce programme :

<u>PME en mouvement – Programme d'accompagnement pour les commerces montréalais – CQCD</u>